



# COMPTE-RENDU

## *Conseil Municipal des Jeunes*

**Réunion du Samedi 13 Octobre 2018,  
10h, en mairie**

**Présents :** Dominique PION, responsable du Pôle enfance, jeunesse, animations, Cyril VENIER, responsable du SPOT, Audrey AUTIN, Yann BAILLON, Noé BARBET, Matis BEAUMÉ, Alice CHABOT, Gabriel DEFAYE, Aurélien DEVOYON, Auriane DURIEUX, Annabelle GILBERT, Juliette GRILLOT, Maëva LEBOURGES, Gabriel LECOINTRE, Nathan LÉTARD, Lisa MORPHO, Léa NOGUES, Kylian ORNATO, Maxime ORRAY, Charline ROOS, Chléane TCHOKAM-YANDJIMA, Romain TEISSANDIER, Maxime VALAX, Axel VILLA

**Excusés et absents :** Roxane MURAT (excusée), Clara PROUILHAC (excusée), Juliette GRILLOT, Adrien MERCIER, Estelle MONTHIEUX

Le maire, Kylian ORNATO, fait l'appel.

Audrey AUTIN et Romain TEISSANDIER sont chargés de faire le compte-rendu de cette séance.

Dominique PION informe les conseillers de l'absence de Txomin, due à un mal-entendu concernant la date de cette réunion.

### **1/Retour sur le voyage à Paris**

Tous les conseillers donnent leur avis sur le voyage à Paris qui s'est déroulé le mercredi 10 octobre. Tout le monde l'a bien apprécié, particulièrement le Flying-View.

Maëva LEBOURGES et Kylian ORNATO rédigent un compte-rendu de cette journée qui sera ensuite publié.

### **2/ Changement du fonctionnement du CMJ**

Un petit retour sur la réunion précédente est fait.

Plusieurs questions sont posées dont celle du privilège : les conseillers sont-ils des privilégiés ? Certains répondent que non car le CMJ est un

engagement. Certains répondent que oui en prenant le voyage à Paris avec la visite du Sénat comme exemple. Il est rappelé qu'avoir participé à un CMJ est un atout pour son avenir professionnel.

Audrey AUTIN propose de faire des liens inter-générationnels, notamment autour de la lecture. Jeunes et Seniors pourraient parler de livres qu'ils ont lu. Elle rédige une lettre à la Médiathèque afin de leur expliquer son projet.

Une réflexion sur un règlement du CMJ est faite, à partir du travail qu'a fait Estelle MONTHIEUX en juin dernier, notamment sur les absences injustifiées. Au bout de 3 ou 5 absences injustifiées, un élu se verrait retirer de ses fonctions. Une absence est considérée comme injustifiée lorsque l'on ne prévient pas notre impossibilité de venir à la réunion. Un groupe travaille sur ce thème.

Matis BEAUME voudrait que les conseillers aient une tenue vestimentaire correcte et souhaiterait inscrire cela dans le futur règlement. Celle demande est rejetée, chaque conseiller ayant une tenue vestimentaire adéquate.

Afin de permettre le changement du CMJ, un vote est fait pour savoir si les conseillers acceptent de travailler encore une année pour permettre de changer correctement cette instance.

<b>Voulez-vous travailler une troisième année ?</b>	
<b>OUI</b>	17
<b>NON</b>	2

Il sera donc proposé aux Elus que le mandat actuel durera exceptionnellement 3 ans afin de permettre le changement du fonctionnement du CMJ.

Kylian ORNATO souligne néanmoins le fait que certains conseillers « perdent » leur temps lors des réunions et ne travaillent pas. Il les invite à ne pas faire cette troisième année afin de ne pas ralentir le travail du groupe. Aucun conseiller ne se désiste.

### **3/ Questions diverses**

Certains conseillers déplorent le fait que les passages pour piétons en 3D n'aient pas été réalisés. Dominique PION leur indique que le Conseil Municipal n'a pas retenu cette demande car elle était trop coûteuse. Elle indique également aux conseillers de rédiger des lettres à destination du Conseil Municipal pour ce type de demande.

Aurélien DEVOYON indique qu'il n'y a pas de passage piétons à l'arrêt du Petit-Arcachon dans le sens retour, ce qui oblige les élèves à traverser sur la route, chose dangereuse car les automobilistes roulent particulièrement vite. Il propose de rédiger une lettre au Conseil Municipal pour lui demander de faire faire un passage pour piétons à cet endroit-là.

#### **4/Groupes de travail**

4 groupes de travail sont formés pour travailler sur les thèmes suivants :

- compte-rendu du voyage à Paris
- règlement du CMJ
- lettre au Conseil Municipal
- lettre à la Médiathèque

#### **5/ Restitution du travail en groupe à l'ensemble des conseillers**

Compte-rendu du voyage à Paris : Maëva LEBOURGES et Kylian ORNATO lisent le compte-rendu du voyage à Paris qu'ils ont écrit. Les conseillers leur demandent d'apporter un peu plus de précisions sur les activités. Ils l'amélioreront et le remettront à Dominique PION.

Règlement du CMJ : Le groupe y ayant travaillé lit son travail fait à partir du travail d'Estelle MONTHIEUX de juin dernier :

- *Respecter tout membre du CMJ*
- *écouter quelqu'un quand il parle*
- *ne pas couper la parole*
- *ne pas se moquer des idées de quelqu'un même si l'on n'est pas d'accord*
- *Attitude*
  - *lever la main pour parler*
  - *ne pas utiliser son téléphone*
  - *être sérieux dans son engagement, sa participation et son comportement*
  - *au bout d'un avertissement, vote des conseillers sur la sortie ou non de l' élu en question*
- *Absences, ponctualité*
  - *en cas d'empêchement, prévenir*
  - *au bout de 3 absences injustifiées, vote des conseillers sur la sortie ou non de l' élu en question*
  - *chaque conseiller est tenu d'arriver à l'heure*
  - *les retards doivent être justifiés*
  - *au bout de retards multiples, vote des conseillers sur la sortie ou non de l' élu en question*

Après la lecture de ce que pourrait être le début du nouveau règlement, certains se montrent sceptiques sur le fait que ce soit les conseillers qui votent la démission d'un autre conseiller. Cyril VENIER souligne néanmoins le fait que les adultes ne sont pas là pour « faire la police » mais pour

accompagner les élus dans leur travail.

Audey AUTIN ajoute que les absences injustifiées pour cause de problèmes familiaux ne seront pas sanctionnées. Elle rajoute que le compte-rendu de chaque réunion doit être fait par un ou deux conseillers.

Le règlement du CMJ sera retravaillé lors de la prochaine réunion.

Lettre pour l'arrêt du Petit-Arcachon : Le groupe lit la lettre rédigée :

*Cher élus,*

*Nous vous informons de notre demande en rapport avec l'arrêt de bus scolaire du Petit-Arcachon.*

*Nous, utilisateurs de cet arrêt, demandons un passage piétons ou un ralentisseur sur le chemin des Peyrères. En effet, le bus s'arrête de l'autre côté de la route et nous oblige à traverser sans sécurité. Sur cette route en ligne droite, les voitures roulent vite et ne s'arrêtent jamais ce qui est très dangereux pour les utilisateurs de cet arrêt.*

*Cordialement, les représentants du CMJ de Canéjan*

La lettre est donnée à Dominique PION qui la transmettra au Conseil Municipal.

Lettre à la Médiathèque : Audrey AUTIN lit la lettre.

La séance est levée à 12h11.